



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER D'ILLE ET VILAINE

LETTRE D'INFORMATION AUX ADHERENTS N°23 – Juillet 2022

Le mot du Président :



Chères adhérentes, Chers adhérents,

Lorsque l'on parle du Brevet Grand Gibier avec un chasseur, ce dernier a parfois cette interrogation :

- à quoi ça sert ?

A laquelle je réponds :

- à quoi ça sert de lire du Baudelaire, de lire la biographie de Napoléon, de lire un atlas de géographie....etc ?

Mais c'est un constat, la culture, d'une façon générale, est en perte de vitesse.

Participer à une formation du Brevet Grand Gibier, c'est évidemment espérer obtenir une médaille, et si possible l'or, qui matérialisera son niveau de connaissance. Mais c'est surtout s'intéresser et acquérir une culture en partie cynégétique avec la connaissance des espèces ou des armes, mais pas seulement, puisque d'autres sujets attachés à la connaissance de la forêt sont étudiés, comme les arbres et leurs fruits, les petits animaux, les champignons, les fleurs, les insectes.

Prendre part à cette formation donnera de toute façon, avec ou sans médaille, des connaissances multiples valorisant la pratique de la chasse au Grand Gibier.

Éric COIRRE

1/présentation de l'avis de l'ADCGG sur le SDGC soumis à concertation publique

Les textes concernant la chasse relèvent de la consultation publique (art. L.123-9 1 du code de l'environnement). Tout citoyen peut donc y donner son avis.

Le SDGC a été approuvé par le préfet le 28 avril 2022 après avoir été soumis à cette procédure. Tous les avis émis sont consultables, sous la forme d'une synthèse rédigée par l'administration au vu des observations et propositions formulées, avec la réponse de la FDC35 à celles-ci, suivie de la décision définitive de l'administration (D.D.T.M.)

L'avis de l'ADCGG a toutefois été très modéré et restreint par rapport au texte publié dans la lettre aux adhérents en janvier 2021 (lettre info ADCGGIV N°20) sur le 1^{er} projet du schéma en consultation aux organismes cynégétiques.

Pourquoi ?

Tout simplement car pendant la saison 2021/2022, la chasse a subi une offensive des anti-chasse particulièrement violente. Notre avis, du fait même de son caractère public, ne pouvait donc pas offrir sur un plateau des arguments à nos détracteurs. Il aurait trop montré les faiblesses de la FDC en matière de gestion de grand gibier.

Cet avis, ci-après intégral, est consultable sous sa forme synthétisée à l'initiative de la D.D.T.M. sur le site de la préfecture qui a mis également en consultation l'avis - lui intégral - de l'autorité environnementale (DREAL). Six avis lors de cette consultation ont été présentés dont trois sur ce thème développé ci après qui concerne une arme portée à la bretelle.

Le SDGC interdit le port de la bretelle pour la chasse à l'affût.

(cf. Ille-et-Vilaine.gouv.fr/publications/Consultations-publiques-et-concertations-prealables)

Avis de L'ADCGG :

« Demande de modification du projet du SDGC chapitre 3 « la sécurité » paragraphe 3.1. « le constat et les objectifs », alinéa « objectif 2 ».

Cet alinéa mentionne l'exception du port à la bretelle de l'arme chargée pour la chasse à l'approche. Il convient d'ajouter au terme « approche » le terme « affût », en effet ce mode de chasse est combiné et associé. Le code de l'environnement dans son article R 424-8 les associe : « Conditions spécifiques de chasse : ces espèces ne peuvent être chassées qu'à l'approche ou à l'affût »

De même, l'arrêté préfectoral fixant les modalités d'exécution du plan de chasse chevreuils, dans son article 3 associe ces 2 modes (« chasse à l'approche et à l'affût ») ; idem pour le sanglier ; il en est de même pour l'arrêté d'ouverture générale dans le département dans son article 2.

La fiche de compte rendu (dit carte T) établie par la fédération mentionne : « approche/affût ».

Dans le SDGC lui-même, au chapitre « grand gibier », la fédération distingue les chasses collectives et les chasses individuelles et dans cette dernière catégorie, il est écrit : « affût et approche suivant les modalités fixées par l'arrêté préfectoral annuel »

Ces modes sont associées car le chasseur parcourt un territoire silencieusement et s'arrête de temps en temps dans une période plus ou moins longue suivant les circonstances et la configuration du terrain et la végétation. Il peut, suivant les territoires, également monter sur une chaise haute, comment faire sans bretelle ? Un chasseur qui observerait une clairière ou une plantation pendant une demi-heure serait verbalisable ! C'est un mode de chasse qui exige beaucoup de calme et il n'y pas eu d'accidents signalés dans ces modes ».

La fédération a maintenu sa version sans le moindre argument juridique en indiquant que cette distinction était effectuée pour éviter les auto-accidents mais sans préciser combien concernent l'affût. Elle considère que les règles de la battue doivent s'appliquer à l'affût !!

Cette version a été confirmée par la DDTM sans argument.

Il convient d'inviter les administrateurs fédéraux au stage « approche / affût ». Certains doivent penser que l'affût est un « privilège ». Quelle déception, on se retrouve plus de 20 ans en arrière quand certains administrateurs ne voulaient pas l'ouverture au 1er juin du sanglier à l'approche et à l'affût, mode de chasse considéré, d'emblée par eux, comme du braconnage !

2/ autres commentaires

La publication de ce SDGC est accompagnée d'un bilan du schéma précédent qui a été prolongé.

J'émet donc quelques commentaires succincts sur ce bilan pour la partie « grand gibier ».

Plan de gestion du sanglier : l'obtention des bracelets conserve, après l'ouverture générale, un calendrier trop rigide. Quand on ne maîtrise plus une population, on doit apporter de la souplesse. Ce n'est pas de la distribution au café du coin...Les détenteurs sont connus et référencés ainsi que les règles.

La cartographie des dégâts de sanglier n'est pas homogène dans la durée. Les territoires sont agglomérés au fur et à mesure des saisons de chasse. Pourquoi ?

Chevreuil : Il a été conçu des massifs de gestion et la cartographie n'est que communale, carte intéressante mais insuffisante pour la gestion, pourquoi ne pas utiliser ces nouveaux massifs ?

Un progrès néanmoins, les tableaux dans ces nouveaux massifs sont publiés. Il convient d'exploiter ces données avec le biotope de ces secteurs.

On retrouve ces faiblesses avec les observations des lièvres lors des IKA par commune ! Ces observations intéressantes manquent de rigueur scientifique, il convient, par commune, de parcourir 27 km ou d'observer 27 animaux (loi des grands nombres) En effet sans l'application de cette règle, les données statistiques ne sont pas fiables.

Cerf : les mâchoires des animaux prélevés sont récoltées, pourquoi ne pas publier les âges des différentes catégories ?

En conclusion : un SDGC bien décevant avec notre FDC qui n'écoute pas les associations spécialisées, en bafouant continuellement la loi (cf.art. L.421-5 du Code de

l'Environnement : « *Les associations de chasse spécialisées sont associées aux travaux des Fédérations* ». Notre avis est trop « poli » !

De plus il est clivant alors que les chasseurs de Grand Gibier sont solidaires de tous les autres modes de chasse en particulier sur des migrateurs.

Il est insuffisant en matière de gestion du Grand Gibier (alors que la FDC détient les données).

Il est également contradictoire quand il est dit que la FDC n'entrave pas les modalités de chasse pour baisser les populations sangliers ! (chapitre équilibre sylvo-cynégétique-sanglier – objectif 3 page 31).

Bientôt les textes concernant la chasse seront systématiquement attaqués devant les juridictions administratives, comme les arrêtés de limitation de choux des tours qui causent des dégâts et dont les populations s'accroissent.

La cerise sur le gâteau :

Ci-après 2 extraits de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne sur la quinzaine d'avis négatifs produits par cet organisme, dans le texte publié avec le SDGC :

- « *Les quelques pages consacrées à la présentation des effets notables du schéma sur l'environnement confondent les notions d'effets et d'actions et n'apportent aucune justification aux rares appréciations des effets environnementaux des actions* »,

- Manque « *la prise en compte des relations milieux – espèces à une échelle appropriée* ».

Ainsi l'autorité environnementale « *recommande de reprendre complètement le dossier* ».

Quand les associations anti-chasse prendront connaissance de cet avis, elles « prouveront » que les chasseurs ne savent pas gérer...

Le stage de chasse individuelle – Guénael OGER

M. Guénael OGER, adhérent de l'ADCCGIV, raconte sa journée de stage « Chasse Individuelle » du Grand Gibier.

La chasse à l'approche ou à l'affût, appelée aussi « chasse individuelle » permet de répondre à des problèmes de développement localisé du grand gibier sur des territoires trop exigus pour organiser des battues aux chiens courants et de réaliser du tir sélectif.

Le samedi 11 juin 2022, nous avons été une dizaine de chasseurs à avoir été reçu dans le très beau cadre de la Fédération Départementale des chasseurs d'Ille et Vilaine à Saint Symphorien.

La formation proposée par l'ADCGGIV (Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier d'Ille et Vilaine) portait sur la chasse individuelle du grand gibier. Notre intervenant n'était autre que Monsieur Jean Marie Blum, Président de l'ADCGGLA (Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de Loire Atlantique), grand chasseur à l'approche et expert en balistique et armes.

La journée a débuté par un sympathique café servit par notre président lui-même. Monsieur Jean-Marie Blum nous a présenté un exposé clair incluant le cadre législatif, l'anatomie du gibier, l'organisation de la chasse, les armes et munitions, l'équipement indispensable. Le tout avec une aisance et une précision limpide. Les échanges ont également été riches et les anecdotes relatées constructives.

Un repas nous attendait le midi à l'auberge du tertre dans une ambiance conviviale.



L'après-midi fut dédiée au tir avec lunette à 50 mètres et 100 mètres avec un tripode ou quadripode.

Quelques essais ont été effectués avec des points rouges, mais ces derniers sont à l'unanimité non adaptés à ce type de chasse. La précision est nettement moins bonne qu'avec une lunette.

La journée s'est terminée vers 17h00 avec la remise à chaque participant d'une attestation de formation.

Remerciements à Jean Marie Blum, notre Président Éric Coirre et les membres du bureau d'avoir organisés cette journée riche en information et en échanges.

UNUCR...40 ans, cela se fête - Pierrot Quentin Conducteur UNUCR 35

Après deux ans de pandémie, l'UNUCR a réussi, malgré tout, à fêter ses 40 ans comme il se doit lors du Game Fair 2022, salon organisé en Sologne et plus précisément à la Motte-Beuvron le week-end du 17, 18 et 19 Juin.

De très nombreux conducteurs et membres de l'UNUCR ont répondu présent pour montrer et faire valoir cette association très importante dans le monde cynégétique, un stand accueillait toutes les personnes intéressées par la recherche du grand gibier blessé.

Durant ce long week-end un défilé de conducteurs et de leurs compagnons à quatre pattes fût organisé pour exposer les différentes races de chien pratiquant la discipline.

UNUCR 35 vers une UDUCR 35

Après plusieurs années en UNUCR, les conducteurs d'Ille et Vilaine et les membres actifs de l'association ont décidé le passage en UDUCR pour une meilleure gestion au sein du département.

Très prochainement, pour tous chasseurs ou associations qui le souhaiteront, un bulletin d'adhésion sera disponible afin d'adhérer et ainsi donner main à la patte à nos conducteurs bénévoles.

Le bilan de nos interventions sur la saison 2021 2022 en Ille et Vilaine

Le nombre de recherches continue d'augmenter en même temps que les plans de chasse. 281 recherches en 2020 contre 331 cette année pour un total de 133 réussites soit un taux de 48,34%.

99 réussites ont donné lieu à des demandes de bracelets d'encouragements.

Chevreuil:

Une très forte augmentation des demandes d'interventions a été enregistrée. Les recherches sur tir au plomb sont compliquées (50% de nos interventions), mais il ne faut pas hésiter à faire appel à nos conducteurs.

Sangliers :

Une forte hausse d'appels également, 225 interventions ont pu être honorées avec un taux de réussite de 44,9% en baisse par rapport à la saison passée, mais les appels restent en constante progression.

Cervidés :

Une très forte baisse des appels malgré un plan de chasse en légère augmentation, il faut persister, un contrôle devrait être effectué à chaque tir afin de s'assurer que votre animal est bel et bien manqué.



La recherche au sang fait désormais partie de votre éthique de chasse et toute l'équipe des conducteurs d'Ille et Vilaine vous en remercie.

Nous vous souhaitons une excellente saison 2022/2023... en attendant vos appels.

Le coin du Brevet Grand Gibier



1. **Après les naissances, les laies d'une même compagnie s'entraident**

A : Vrai

B : Faux

2 - **Le sanglier et le blaireau ont un point commun :**

A : Ce sont tous les deux des suidés.

B : Ils se baigent ensemble.

C : Ils vermillent.



3- **Les faons de chevreuil commencent à ingurgiter des VEGETAUX au bout de :**

A : 10 jours.

B : 3 jours.

C : 30 jours.

D : 5 jours.

E : 50 jours.

4- **Le chien de CHANGE est un chien :**

A : En réserve lorsque les autres sont fatigués.

B : Qui sait déterminer la voie de l'animal de chasse parmi d'autres voies.

C : Qui suit la voie de l'animal à rebours.



Le stage « Référent Tir de Chasse » - Pierre PICHON

OUI ! Sécurité rime aussi avec Humilité...

Je vous laisse imaginer :

- Suiveur de chasse derrière des courants dès 14 ans, chasseur dès 16 ans, encadré par des agriculteurs/chasseurs dont le père avait vécu la seconde guerre mondiale et manipulé des armes « oubliées » sur le terrain.... Bref, des chasseurs qui étaient pleinement conscients de la dangerosité de tout ce qui est capable de propulser des projectiles.

- S'ensuivent quelques années de pratique suivies du Service National (on aime ou on n'aime pas, là n'est pas le débat) où une nouvelle couche est passée concernant le maniement sécuritaire de toutes les armes en dotation à l'époque dans l'armée française.

C'est donc fort de cet historique très formateur (qui à 66 ans passés m'habite toujours aujourd'hui) que je suis arrivé au Stand de Tir de BOTSAY sur la commune de GLOMEL (22) où s'est déroulé le : Stage Référents Tir de Chasse en juillet 2021.

Ce stage, à l'initiative de l'ANCGG, a pour but de former ou perfectionner au tir de chasse à l'arme rayée à courte et moyenne distance (vaste sujet tellement d'actualité).

Cette formation a pour objectif de répondre à un triple but :

- Sécurité, en aidant le chasseur à être plus sûr dans toutes les situations et réduire au maximum les risques d'accident.
- Efficacité, car c'est bien l'objectif fondamental de l'acte de tir.
- Ethique, en favorisant les tirs létaux et diminuant autant que faire se peut les risques de blessure du gibier.

Donc, je le rappelle, fort d'un certain historique, imaginez ce que j'ai pu penser quand le premier exercice proposé a été de « passer de l'arme à la bretelle à l'arme à la main ». Vous comprenez mieux maintenant que le titre soit : Sécurité rime avec Humilité ! Oui, il nous faut continuellement mettre notre mouchoir sur ce que nous pensons connaître, maîtriser.

Alors, ce stage, a abordé tour à tour des thèmes très divers, quoique liés les uns aux autres :

- Tenir son arme sous contrôle,
- Relation « doigt/détente »,
- Chargement/Déchargement,
- Prise en main,
- Epaulement
- Etc...

le tout entrecoupé d'exercices de tir de 10 mètres à pratiquement 200 mètres. La maîtrise des gestes sur cible fixe reste un préalable indispensable pour prétendre réussir sur cible mobile.

Nous avons tous des habitudes « bonnes ou mauvaises ». Alors...OUI, Sécurité rime bien avec Humilité....

Merci à l'ANCGG et l'ADCGG35 pour leur participation financière à ce stage, la FDC 22 pour son accueil (Président et Technicien) et la mise à disposition de son superbe stand de tir et à nos deux formateurs Référents Tir de chasse nationaux (M. GIRARD et A. ZIEGELMAYER).

Sortie Photos au Cap Fréhel des stagiaires du cours photo – Jean-Claude MESLÉ

Depuis trois années, compte tenu de la crise sanitaire, de la période d'incertitudes qui s'est poursuivie encore ces derniers mois, les cours du stage photo animé, sous l'égide de notre association, normalement chaque printemps, par notre ami Jean-Claude MESLÉ - photographe naturaliste de renom, membre d'honneur de notre association - ont dû être suspendus .

Seule est intervenue cette année la sortie photo habituelle qui en année normale clôture de manière joyeuse, sympathique mais très studieuse, les cours.

Le compte-rendu de cette journée nous est fourni par Jean-Claude MESLÉ :

Le 14 mai dernier, 9 personnes sont au rendez-vous à 8 h du matin sur le parking du Cap Fréhel.

Déjà le soleil se pointe à l'horizon...pas de temps à perdre, chacun vérifie son sac à dos ; appareil photo, objectif, carte mémoire, accus, vêtement chaud, bonnet, bouteille d'eau, il ne manque pas un bouton de guêtre...ça va chauffer.

On se dirige vers la côte la plus proche, la lumière est prometteuse devant le panorama de Fort Lalatte enveloppé de brume.



On est déjà dans le vif du sujet...cadrage, profondeur de champ, iso, correcteur d'exposition, c'est le silence tout le monde est concentré.

Une centaine de mètres plus loin, nous descendons quelques mètres pour arriver sur un éperon rocheux dominant la mer...impressionnant. De ce poste, nous sommes à la bonne hauteur pour photographier les oiseaux en vol.

Pas si facile à faire les photos de vol, les oiseaux vont vite, ils profitent des courants ascendants, il faut également sélectionner l'autofocus adéquat et la vitesse (jamais en dessous du 1/1000 de seconde.

Ensuite, nous décidons d'aller sur le rocher en face, à flanc de falaise pour profiter d'une lumière différente et d'une distance de vue plus proche des oiseaux.

Quelques dizaines de mètres à descendre, la vue est vertigineuse. Il faut avoir le pied sûr. Arrivés sur le promontoire, chacun prend ses marques et se cale pour photographier : devant nous le goéland argenté, mouette tridactyle, pingouin torda, guillemot de Troil, cormoran huppé, chacun choisi son sujet du portrait à la pose jusqu'au vol acrobatique. À flanc de falaise, la végétation s'accroche, les fleurs s'exposent : armérie maritime, lychnis, nombril de vénus, orpin d'Angleterre, silène maritime, etc...les couleurs et le graphisme font le bonheur des amateurs de macro-photo.

Il est midi, déjà 4 heures de prises de vue, il est temps de remonter: direction Fort Lalatte pour le déjeuner sur l'herbe avec vue sur le cap. Le temps est très ensoleillé, dommage pour la personne qui a oublié son chapeau...



Il est 15 heures, après cette pause, nous repartons sur les falaises à gauche du cap, après une demi heure de marche nous découvrons une autre falaise encaissée entre terre et mer. Un Fou de Bassan rase la falaise, dommage pour nous il nous manquait 5 minutes.

Sur place, chacun cherche un sujet pour faire **LA PHOTO** du siècle, néanmoins au bout d'une heure les ardeurs accusent le coup...on a déjà beaucoup donné. Direction les voitures, Christelle nous propose de prendre un verre ensemble pour clôturer cette journée. Nous savons tous qu'il nous reste encore un très gros travail : le tri...

L'assemblée générale 2022 de l'ANCGG au zoo de BEAUVAL – Jean-Michel GRIVEAU

Jean-Michel Griveau, Trésorier de notre association, s'est rendu aux journées nationales de l'A.N.C.G.G., - que d'autres associations dénommeraient « Congrès »-. Il y représentait notre Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier d'Ille & Vilaine .

Rappelons que ces journées nationales qui rassemblent les Présidents, administrateurs mais également nombre d'adhérents des A.D. de tout l'hexagone sont l'occasion d'interventions de très grandes qualités.

Il est revenu enchanté des rencontres effectuées, avec des participants de tous horizons dont les modes de chasse sont souvent différents des nôtres, s'agissant notamment des adhérents de l'Est ou du Sud de la France.

Les interventions présentées à la tribune, par leur diversité, leur caractère actuel, leur richesse, l'ont vivement intéressé. Il avait donc pris la peine de faire une restitution à notre conseil d'administration.

Il est apparu intéressant et profitable pour l'ensemble de nos adhérents d'être à leur tour destinataires de ces compte-rendu qui reflètent le travail effectué par nos associations départementales et par l'ANCGG.



3 juin 2022, L'ANCGG organisait sa première véritable assemblée générale depuis 2019, après 3 années de COVID.

Les intervenants se sont succédé pour nous délivrer des interventions de très grande qualité dont voici un résumé.

Didier LEBLANC, Président AD 53, Responsable du Brevet Grand Gibier depuis 5 ans.

60 Brevets sont organisés cette année pour 780 candidats. Les femmes représentent 14 % et sont en augmentation. Cette année la promotion porte le nom d'une sommité vivante « François MAGNIEN », Docteur ès-Sus Scrofa et fondateur de l'U.N.U.C.R.

Le livre « **Grand Gibier** » est en refonte complète. L'équipe de rédaction réécrit les textes qui dataient de 2003. La prochaine édition devrait sortir en novembre 2022.

Alain CARTIER, référent tir national.

12 référents nationaux sont formés dont 8 sont disponibles pour enseigner. Une nouvelle formation de 10 est prévue pour pouvoir être à 2 lors des formations en AD. 210 référents sont maintenant présents au niveau des AD.

4 stages sont prévus en 2022. Une analyse est en cours pour déterminer des facteurs limitants à la pratique de l'entraînement au tir.

Matthieu COUSTY et Vincent VOUZELAUD, Fichier SIA.

Il y a une prolongation de la période d'enregistrement. Certaines préfectures sont en difficulté et compliquent la remontée des données par RGA ou AGRIPA. En cas de double

remontée sur votre râtelier numérique il ne faudra valider qu'une seule ligne par arme et supprimer l'autre. L'ouverture des accès pour les associations sera possible à l'automne pour les armes détenues par les associations.

Enquête munition, Le choix de l'enregistrement sur fichier numérique interroge sur la participation des chasseurs. Le retour est mitigé, 1 314 fiches à ce jour contre 4 000 / an en 1990 par papier. 33 % de retour concernent des munitions sans plomb dont le % de tir létal est inférieur à celui du plomb de 7 %. Nous constatons peu de perte d'efficacité pour le tir à balles sans plomb.

Site Internet de l'ANCGG pour les AD, est toujours en cours de réalisation car il y a un retard technique à solder. 70 % des AD ont déjà personnalisé leur présentation sur le nouveau site, 30 % sont restées sur le modèle type AN. L'ancien site est toujours en fonctionnement et doit être actualisé.

Jacky PALLU et Sylvain PILLON (CNPFF) Équilibre forêt gibier.

Succès sur presque toute la France des formations de 2 jours. Beaucoup de réussites-terrain à partir du dialogue nécessaire qui se met en place lors du déploiement de cette méthode. L'ANCGG encourage tous les chasseurs à se former sur la forêt sur l'équilibre sylvo-cynégétique par le stage de 1 jour proposé par certaines AD.

Vincent VOUZELAUD et Gérard BEDARIDA, Les accidents de chasse.

Un groupe de travail est en cours sur la prévention des accidents. L'objectif est d'affiner la méthode d'analyse des risques sur le terrain avant de choisir les emplacements des postés.

Valorisation de la venaison par des représentants du conseil général de l'agriculture.

C'est un sujet majeur à venir. La venaison est reconnue de qualité par 70 % des consommateurs et même à 50 % pour les sondés défavorables à la chasse. La notion « One Health » est citée (participe à une santé globale). La venaison représente 1 % de la consommation globale de viande en France. Elle est saisonnière et trop axée sur le frais ou le congelé. Il ne faudrait pas associer la chasse à la communication sur la viande de gibier. Il y a une difficulté pour ramener de la viande d'animaux sauvages (sans contrôles sanitaires par les services de l'état) dans le circuit alimentaire hyper contrôlé. Le sans plomb sera une contrainte mais ce souci n'existera plus dans 5 ans. Le rattachement de la Chasse au ministère de l'environnement et celui de l'alimentation à celui de l'agriculture ne facilite pas l'accès aux fonds FEADER pour développer de nouveaux circuits de distribution. Il y a une réelle difficulté pour trouver des données actualisées sur le marché du gibier.

L'autoconsommation généralisée de la venaison n'est qu'apparente. En viande nette annuelle nous retrouvons 14 700 T de petit gibier et 17 480 T de Grand Gibier dont 4 406 T d'importation. Celle-ci représenterait 50 % du marché de la venaison (8 688 T). La législation française impose des carcasses entières et en peau ce qui est un gros souci pour **les ateliers de traitement** qui doivent payer l'équarrissage pour les déchets à 180 €/T. Le contrôle par un vétérinaire leur est imposé. L'acheminement des carcasses depuis la chasse vers l'atelier est en moyenne de 3 jours, ce qui est trop long pour la bonne gestion de la DLC. Un atelier de traitement neuf coûte 3 à 4 Mn d'€ donc aucun projet ne voit le jour. 80 % de la capacité actuelle des ateliers de traitement se situe au Nord de la Loire. Il manque un référentiel des bonnes pratiques de traitement de la venaison. Le test trichine sous 48 H est possible par envoi postal, il coûte seulement 8 € en Moselle après remise la FD. Il faut noter qu'il n'y a qu'un résultat positif / an en France sur 40 000 analyses. Nous manquons de chambres

froides sur le terrain, 700 sont recensées sur les 70 000 territoires de chasse. La contrainte réglementaire de la présence de la peau sur les carcasses impose une surpuissance de froid. Pour améliorer la commercialisation il faudrait aller vers des produits de snacking pour l'apéro et le grignotage pour étaler la consommation sur toute l'année. Le prix de reprise est jugé confortable à 1 €/Kg (prix de l'import), peu incitatif en dessous de 0.25 et de type Britannique en dessous de 0 (tu payes pour t'en débarrasser). Jacky PALLU signale l'absence de considération du risque bactériologique (souvent lié au délai d'éviscération) mais cela ne semble pas poser de problème ??? Il y a une recommandation d'aller vers une découpe carcasse en 6 morceaux sans peau, après modification de la réglementation Française, pour faire du sous vide et contrer l'importation sur ces gammes.

Présentation des comptes par G BEDARIDA en l'absence de B ROUPIE.

Le Chiffre d'Affaire est de 216 000 € pour un résultat de 44 000 après provision de 10 000. Les Capitaux Propres sont de 665 000 € donc en règle avec l'administration qui impose 1 an de réserve de CA pour une entité reconnue d'utilité publique. Le budget pour l'AFMT (Association Française de Mensurations des Trophées) est à 0 et le prévisionnel 2022 à 14 000 € environ.

Invités : JN CARDOUX sénateur, Président du groupe chasse. Son projet de loi sur les enclos qui a été voté à 100 % par les sénateurs n'a pas pu passer à l'assemblée nationale avant les élections. Il est donc en dormance alors que la chasse en enclos est un angle d'attaque de nos détracteurs qui le médiatise.

Albert MAILLET ONF.

Location des forêts domaniales, 92 % de reprise immédiate des lots à la fin de la location triennale. 4 % ont été reloués à l'amiable et 4 % sont restés sans repreneur et seront donc gérés en direct par l'ONF. En 2050 1/3 de la forêt Française sera en difficulté à cause du climat donc l'ONF à 30 ans pour renouveler massivement les peuplements dans les zones à risque. L'ONF a besoin des chasseurs « **on a besoin de vous** » et la réussite des régénérations est prioritaire sur le montant des loyers de chasse.

Antoine DAMECOURT, FRANSYLVA, sarthois, maire de sa commune et chasseur.

FRANSYLVA est le regroupement de 77 Syndicats pour 3 500 propriétaires forestiers. Ils ont leur CANOPE (anti-exploitation forestière) comme nous avons nos AVA. Idem : la réussite de l'exploitation de la forêt ne se fera qu'avec les chasseurs.

Maladie d'Aujeszky par Matthieu COUSTY

Ce virus d'herpès viral des suidés est transmissible aux chiens mais pas à l'homme. L'incubation est de 2 à 6 jours avec des symptômes de pseudo rage, l'abattement est important, les démangeaisons sont très fortes et la paralysie du pharynx entraîne la mort. Il n'y a pas de contamination entre chiens, un seul peut être touché dans le chenil. Il n'y a pas de traitement ni vaccins avec AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) pour les chiens. La maladie est présente sur 1 à 24 % des tests sur sangliers suivant les massifs. L'Ille et Vilaine est concernée. Le risque de transmission au chien est reconnu à partir de 20% de prévalence sur la population de sangliers. Nous ne pouvons pas dire si cela est en évolution.

Prévention : Il faut absolument limiter les contacts entre chien et sanglier, ne pas donner de venaison et notamment les viscères. Les plaies doivent être nettoyées avec du savon.

La vaccination (hors AMM) peut se faire avec le vaccin porc sur prescription vétérinaire. Le vaccin n'est pas disponible en France parce que nous sommes dans un pays indemne pour sa

filière porc. Il y a une demande d'autorisation (AMM) en cours auprès de l'ANSES. Depuis mars 2022 il y a une autorisation temporaire pour un an avec le Vaccin porc Auskipra -bk de HYPRA. Flacon de 40 doses (40 ml) sans conservation après ouverture. Le rappel est à faire tous les 6 mois. Les effets secondaires sont très fréquents. Il y a peu d'espoir de voir un vaccin spécifique chien. Le loup est-il sensible ? Renard, Blaireau ??? nous n'avons pas la réponse. L'éviscération sur place est un risque de contamination globale.

Application de géolocalisation pour le partage de la Nature par la FD de l'Isère.

Objectif : Combattre le sentiment d'insécurité des autres usagers de la nature.

3 usages sont à retenir:

- Déclarer les zones de battues en temps réel pour tous les autres usagers (même les bécassiers...), -
- Géolocalisation des postes,
- Evaluation du temps de chasse pour la remontée d'information pour les discussions avec l'administration.

La déclaration se fait sur l'application **PROTECT HUNT** et la consultation sur l'application **LAND SHARE**. La consultation ne donne que le temps réel et la zone concernée. Les autres informations restent du côté Protect hunt donc des chasseurs.

Retour d'expérience : 204 équipes ont déclaré 3 176 battues pour un temps moyen de chasse de 2h40 sur une surface occupée de 8 % du total.

Première conclusion : « **Les chasseurs ne privatisent pas la nature.** »

Démonstration : Pas de programmation à faire, ni d'indication d'horaires car c'est du temps réel. Il n'y a pas d'informations disponibles à l'avance pour les anti-chasse. Cela ne remplace pas les panneaux de signalisation pour la prévention mais c'est un complément.

Le LOUP par Nicolas JEAN de l'OFB « Directeur grands prédateurs terrestres Français » (Loup, lynx, Ours et Jaguar pour la Guyane).

Une meute de loups se déplace de 30 kms par jour sur un territoire de 100 Km². La colonisation peut se faire à + de 200 Km.

Le réseau loup compte + de 500 correspondants formés sur 2 jours, ils sont de toutes origines, Chasse, agricole, OFB, Particuliers, Naturalistes et Écologistes.

L'effectif modélisé actuel est de 600 loups en France pour une fourchette de 4 à 800 avant naissance. Le taux de survie diminue au fil des années. De 74 % sur période 1995-2013, puis 58 % sur 2013-2018 il est maintenant de 42 % depuis 2019. Il est basé sur les analyses génétiques permettant de retrouver un certain nombre d'individus plusieurs fois puis son calcul est extrapolé. Les prélèvements de 118 loups pour 20 % de la population estimée orientent vers un seuil de maintien de cette population. Le loup coûte 50 Mn d'€ par an, 5 Mn d'indemnisation, 30 de prévention et 15 de gestion.

Les profils génétiques sont tous d'origine italienne. Les versions Ibériques (plus petit et plus brun) ou Germaniques (plus grand, plus lourd + 50 Kg) ne s'observent pas pour l'instant. Il y a eu une exception avec le killer de veaux dans les stabulations dans l'Est mais il n'est plus de ce monde. L'hybridation avec des chiens ne concerne que 5 % de la population mais ne donne pas toujours de variabilité à l'expression phénotypique. Les profils génétiques confirment « loup » des animaux d'apparence hybride et vice versa.

Il n'y aurait pas de loups de type Italien en enclos mais plutôt de type germanique ou Canadien. Donc l'hypothèse de lâchers ne tiendrait pas avec les profils génétiques retrouvés sur le terrain.

Sauvetage des Faons de Chevreuils avant les fauchages de prairies par Didier LEBLANC ADCGG 53.

Il y a un partenariat entre BLASER et l'ANCGG pour la mise à disposition de 2 drones équipés de 2 caméras, l'une thermique et l'autre polychrome. Les appareils sont de marque DJI modèle MAVIC 2 Enterprise. L'autonomie est de 25 min donc avec 5 batteries on peut prévoir 2 H d'utilisation. Il faut prévoir ensuite 6 h de recharge.

La hauteur maximale de vol autorisée est de 120 m. Il est interdit de survoler d'autres personnes. Il faut 3 personnes par sortie, 1 pilote et 2 accompagnateurs intervenants. L'optimum de température pour la caméra thermique se situe le matin avant 11 h. La hauteur de vol optimum est de 30 m. Il faut être pertinent sur le choix des parcelles, certaines sont vides de faon. Il est nécessaire de connaître le planning de fauche pour explorer les parcelles le matin même. L'organisation est assez lourde.

Retour d'expérience sur 1 mois : 30 sorties pour 200 Ha survolés soit 6 Ha de moyenne, pour 2 interventions réelles sur Faon. Constat : le besoin d'expérience pour le pilotage et la lecture des points noirs de la détection thermique est très fort pour obtenir des résultats. Les prairies temporaires sont fauchées avant les naissances cette année. Le risque est plutôt sur les prairies permanentes. Beaucoup de chevreuils sont dans les parcelles de blé. Y a-t-il des naissances dans le blé ? Cette expérience permet beaucoup d'observations sur d'autres espèces, renards et lièvres notamment.

« L'Odyssée du cerf par Marc Colyn" – Yvon de KERVENOAËL

Les chasseurs du massif de Brocéliande (Paimpont – Coëtquidan) ont bien connu Marc COLYN , il y a une quinzaine d'années, lorsqu'il faisait procéder à la collecte des maxillaires des cerfs prélevés , dans le cadre de ses études : ce qui, après exploitation des maxillaires et coupes dentaires, permettait à chaque tireur de connaître à postériori l'âge du cerf qu'il avait prélevé .

Il en résultait de grandes surprises car le bel et vieil animal dont le trophée affiché au domicile familial faisant la fierté du chasseur avec moult commentaires à destination des visiteurs , sur l'âge supposé avancé , s'avérait le plus souvent un simple ... subadulte ... !

Les lecteurs de Chasse-Gestion devenue Grande Faune ont pu bénéficier des nombreux articles rédigés par Marc Colyn , au fil des années, sur et autour du cerf.

Celui-ci murissait depuis longtemps l'idée de présenter au grand public ses collections concernant le cerf – ou plutôt les cerfs – et le fruit de ses recherches et études. A la fin de l'année 2021 , lors d'une visite chez lui , il nous avait - au milieu de ses collections - entretenu de ce grand projet qui lui tenait particulièrement à coeur .

C'est avec grand plaisir que , par le biais du journal Ouest-France , en date du 28 juin , nous apprenons que le projet est sur le point de voir le jour à CARENTOIR

Vers un conservatoire des cerfs du monde entier

Carentoir — Le sujet est arrivé au dernier conseil municipal de la commune. Il a été présenté auparavant aux commerçants et aux élus.

Le projet
C'est, un biologiste spécialiste des cervidés dans le monde entier, qui en a eu l'idée. Marc Colyn est un ancien habitant de Carentoir, retraité du CNRS (Centre national de la recherche scientifique). Il propose à la municipalité une collaboration pour développer son projet appelé L'Odyssée du cerf, une galerie permanente sur l'histoire évolutive des cervidés du monde.

Le lieu est tout trouvé, il s'agit de l'ancien bâtiment Centrakor devenu propriété de la commune, 300 m² lui seraient réservés. « C'est le travail d'une vie de recherche que je mets à la disposition de Carentoir par le biais de différents animaux cervidé. Je propose de mettre ma collection scientifique dans une présentation permanente de plusieurs milliers de pièces avec son historique. Il n'existerait pas de structure analogue en France. »

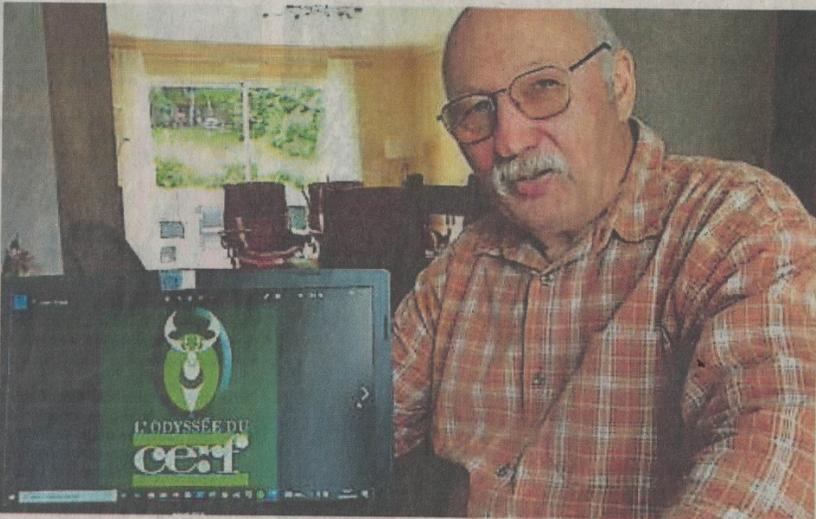
Ce lieu, il l'a déjà imaginé et un logo est déjà créé. L'idée est venue de mettre en valeur cette collection. « C'est un projet de développement économique, culturel et touristique pour la commune. Sur le plan biologique, mon projet est prioritairement d'ordre pédagogique, il englobe de nombreux aspects, telle la place des cervidés dans le monde depuis leur apparition au Crétacé, telle leur représentativité dans l'art rupestre et dans les applications actuelles sur le plan économique et sanitaire, sans oublier l'influence des changements bioclimatiques (menace d'extinction des espèces). »

Une ouverture l'année prochaine ?

Ce matériel sera exposé dans un parcours éducatif présenté avec assistance multimédia interactive et sera adapté aux petits comme aux grands.

Une première étude de faisabilité montre que cette exposition pourrait recevoir plusieurs milliers de visiteurs chaque année et drainer une partie du tourisme local.

Ce projet ne présenterait aucun risque financier pour la commune, car son coût d'investissement est faible. Les élus ont posé de nombreuses questions lors de la présentation, le sujet à l'ordre du jour du conseil municipal, mercredi, a obtenu un avis favorable. « Les élus ont reconnu que le travail de Marc Colyn est considérable, je suis convaincu que le sujet intéresse Carentoir », a déclaré le maire, Claude Jouen. L'ouverture de l'Odyssée du cerf pourrait se faire au printemps 2023.



Marc Colyn, a déjà trouvé le logo de l'Odyssée du cerf, un conservatoire exceptionnel.

PHOTO: OUEST-FRANCE

L'Assemblée Générale de l'ADCGGIV – Gérard HOMMETTE

L'assemblée générale, présidée par Éric COIRRE, s'est tenue le vendredi 24 juin 2022 dans les locaux de la FDC 35.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président Éric COIRRE salue la présence de :

- M. André DOUARD, Président de la FDC 35,
- M. CLOUET, Président de l'AFACCC 35,
- M. TESTE, Représentant l'Association départementale des chasseurs à l'arc 35,
- M. PINSARD, Président de l'Association départementale des chasseurs sous terre 35.

Après la validation du compte-rendu de l'assemblée générale 2021, le Président a rappelé qu'au début de l'année 2022, Michel POUHAUT, membre de l'association, était décédé. Il a demandé à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence.

L'année 2021 a également vu le départ de Jacques PAINVIN et Bertrand ROTY du conseil d'administration, il les a remerciés pour leur investissement dans le fonctionnement de l'association. Jacques PAINVIN a été nommé Vice-Président d'honneur.

Jean-Michel GRIVEAU, trésorier a ensuite présenté les comptes de l'année 2020 qui laissent apparaître un excédent de 884,76 euros et des avoirs de 22194,92 euros.

Le Président a, ensuite, proposé la cooptation de 2 nouveaux administrateurs :

- M. Jean-Michel ABADIE

- Me Guillaume CHAUVEL



Celle-ci a été acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Avant d'aborder son rapport moral, il a rappelé les activités marquantes de cette année écoulée, à savoir :

- la manifestation du 18 septembre à Redon pour défendre la ruralité,
- les éclairages apportés à la FDC sur des dossiers importants :
 - o la saisine du CESE sur la sylviculture et le changement climatique,
 - o le schéma régional de gestion sylvicole,
 - o le SDGC 2021/2027,
- la présentation du SIA avec la FDC.

Les activités de l'année ont encore été perturbées par la pandémie :

- la formation « chasse individuelle au grand gibier » annulée,
- le stage photo numérique encadré par Jean Claude MESLE annulé,
- le Brevet Grand Gibier 2021, organisé majoritairement à distance, a enregistré 13 inscriptions pour un résultat final de 2 médailles « or » et 3 « argent ».
- deux journées de réglages ont pu être organisées en septembre avec, respectivement, 14 et 12 participants, ainsi qu'une séance de tir sur sanglier courant en novembre.



Le Président, a également évoqué 3 sujets importants :

- l'enquête ANCGG sur les munitions sans plomb
- La pétition au sénat de la FNC visant les associations qui combattent des activités légales avec des moyens illégaux.
- Le SDGC 2021/2027 et en particulier le paragraphe traitant de l'obligation de retrait de la bretelle en affût. Sur ce point, il a demandé aux membres présents à l'assemblée générale de voter une motion demandant le retrait de cette obligation, ce qui a été voté à l'unanimité moins une abstention.

Le Président a ensuite remercié l'ensemble des personnes qui apportent, chaque année, un soutien important à l'association.



À la suite de cette intervention, M. André DOUARD, Président de la FDC, Vice-Président de la FNC, a apporté son éclairage sur 2 thèmes majeurs pour la FDC :

- la journée de défense de la ruralité de Redon,
- le SDGC et son importance dans nos relations avec les administrations et les différentes associations.

L'assemblée générale s'est terminée par les présentations de :

- la peste porcine africaine par M. Dominique DESCAMPS, Docteur vétérinaire,
- le système d'information sur les armes par Me Guillaume CHAUVEL, nouvel administrateur et avocat au barreau de Rennes.

Le SIA (service d'information sur les armes) – Me Guillaume CHAUVEL

Le SIA est un service développé par le service central des armes et explosifs du ministère de l'Intérieur pour une meilleure gestion des détentions d'armes.

Il faut en effet savoir qu'il y aurait environ 5.000.000 de détenteurs d'armes légales en France.

L'objectif est double :

- D'une part de simplifier les démarches des armuriers et détenteurs dans la gestion des armes en assurant la traçabilité de toutes les armes légales.
- D'autre part d'accélérer les démarches administratives.

Pour les armuriers :

Depuis janvier 2020, les armuriers ont accès au Référentiel Général des Armes (RGA), qui est un fichier en ligne de tous les modèles d'armes qui sont en circulation légale sur le territoire national (intégrant leur classement, leurs caractéristiques etc..).

Cela simplifie les transactions d'armes en garantissant la continuité de leurs enregistrements de façon dématérialisée.

Depuis octobre 2020, les armuriers disposent du livre des polices numériques qui remplace le registre spécial papier (d'où les numéros SIA déjà créés à compter de cette date pour les personnes qui ont déjà acquis ou vendu une arme chez leur armurier).

Pour les particuliers

Depuis le 8 février 2022, les particuliers chasseurs ont la possibilité de créer leur espace détenteur, et de consulter leur « *râtelier virtuel* ».

Ils doivent déclarer :

- les armes à canon(s) rayé(s),
- les armes semi-automatique ou à répétition à canon lisse,
- les armes à canon(s) lisse(s) ne tirant qu'un seul coup par canon acquises ou détenues depuis le 1^{er} décembre 2011.

Seuls les chasseurs ne détenant que des armes à canon(s) lisse(s) ne tirant qu'un seul coup par canon, qu'ils possédaient avant le 1^{er} décembre 2011 et pour lesquels ils n'ont jamais effectué de déclaration en Préfecture, n'ont pas l'obligation de créer leur râtelier numérique:

il s'agit donc d'armes de type juxtaposés, superposés ou « simplex » à canon(s) lisse(s) possédées avant le 1^{er} décembre 2011.

Les particuliers chasseurs ont également accès au Référentiel Général des Armes (RGA),

Le râtelier virtuel permet de consulter les informations relatives aux armes en leur possession, éventuellement de les modifier en ligne en cas de changement sur l'arme, de vente, de vol, de perte...

Ce sera ensuite le tour des autres détenteurs d'armes :

- licenciés BT, bi-athlètes, tireurs sportifs (septembre 2022)
- non licenciés : anciens licenciés, héritage etc... (novembre 2022)
- collectionneurs (janvier 2023)

1 seul compte si l'on relève de plusieurs catégories.

La création du compte SIA sera obligatoire pour le 1^{er} juillet 2023.

La création du compte SIA est d'ores et déjà obligatoire pour l'acquisition ou la réparation d'armes chez l'armurier.

Pour créer son compte il faut se rendre à l'adresse suivante : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/>.

Il faut bénéficier d'une adresse mail (qui servira ensuite à recevoir le code d'activation du compte) et se munir de copies de son permis de chasser, validation, justificatif de domicile et d'identité.

Le coin recette...

Épaule de sanglier au four d'Éric... Une des pièces de gibier les plus fines !

Le secret d'un rôti de sanglier, une cuisson lente (2 à 3 heures en fonction du poids) à température moyenne (145°C).

Une épaule de sanglier, la palette est suffisante en générale.

Faire une émulsion de sauce de SOJA et d'huile d'olive. Rajouter des fines herbes.
Piquer d'ail l'épaule.

Verser l'émulsion sur votre pièce de gibier, laisser macérer 2 heures en retournant toutes les demi-heures.

Préchauffer votre four à 145°C, enfourner.

Cuisson de 2 h à 2 h30, en fonction de la taille de l'épaule.

La cuisson est correcte lorsque la viande est confite.

Ne pas saler (la sauce de SOJA, étant très salée)

Servir avec un bon vin de votre choix (pour ma part Gevrey Chambertin)

À table...

Résultat du Quiz

1 : VRAI.

Pendant que les unes s'éloignent pour se nourrir, les autres assurent la surveillance du groupe.

2 : C,

Ils VERMILLEMENT. Le blaireau est le seul animal de notre faune capable d'effectuer ces fouilles.

3 : 5 jours,

Le faon commence par des fougères quand cela est possible. Il sélectionnera ensuite sa nourriture.

4 : Qui SAIT DETERMINER la voie de l'animal de chasse parmi d'autres voies.

Annexe : Ille-et-Vilaine.gouv.fr/publications/Consultations-publiques-et-concertations-prealables

The screenshot shows the website 'Les services de l'État en Ille-et-Vilaine'. The main navigation bar includes 'Services de l'État', 'Politiques publiques', 'Actualités', 'Publications', 'Démarches administratives', and 'Vous êtes'. The breadcrumb trail is 'Accueil > Publications > Consultations publiques et concertations préalables'. The main heading is 'Consultations publiques et concertations préalables' with a sub-heading 'Mise à jour le 20/09/2022'. There are two main boxes: 'Consultations Publiques - Environnement' and 'Consultation publique : gestion de l'eau et des inondations (SDAGE et PGRI)'. A sidebar on the left lists various publication categories.

This screenshot shows a dropdown menu for 'Consultations Publiques - Environnement'. The menu is open, showing two options: 'Consultations publiques environnementales archivées' and 'Consultations publiques environnementales en cours'. The main heading is 'Consultations publiques et concertations préalables' with a sub-heading 'Mise à jour le 20/09/2022'. The 'Consultation publique : gestion de l'eau et des inondations (SDAGE et PGRI)' box is also visible.

This screenshot shows the 'Consultations publiques environnementales archivées' section. The main heading is 'Consultations publiques environnementales archivées' with a sub-heading 'Mise à jour le 02/08/2022'. Below the heading is a grid of four boxes representing the years 2022, 2021, 2020, and 2019.

This screenshot shows the 'A lire dans cette rubrique' section. The main heading is 'A lire dans cette rubrique'. Below the heading are three articles listed with blue arrows: '[CLOS] Dérogation à la protection d'espèces animales | Noyal-sur-Vilaine', '[CLOS] Dérogation à la protection d'espèces animales - Saint-Méloir des Ondes', and '[CLOS] Projet de Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 en Ille-et-Vilaine'.